



Le Choix
Citoyens pour
une mort choisie

Infolettre 77 - 08/07/2025

QUE POUVONS NOUS FAIRE ?

Vous êtes nombreux à nous poser ces questions :

Quelles actions sont engagées pour la défense de Bernard Senet ?

Comment convaincre la majorité des sénateurs à ne pas réduire les dispositions de la loi votée en 1ère lecture à l'Assemblée nationale le 27 mai ?

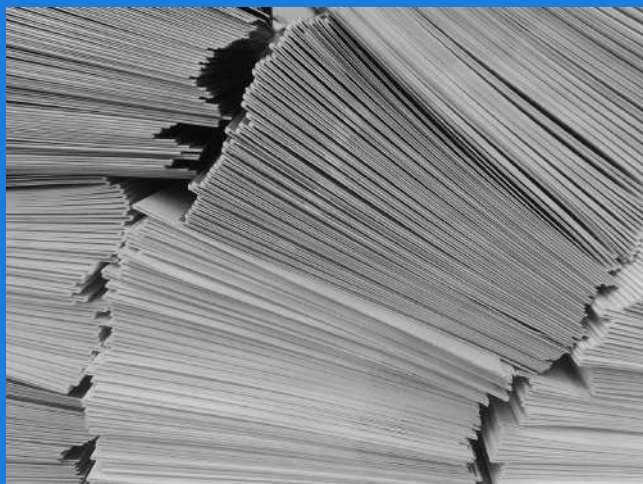


Voici nos propositions :

PARTICIPER À LA DÉFENSE DU DOCTEUR BERNARD SENET

Relayer la pétition auprès des soignants que vous connaissez, ou la remplir vous-même si vous êtes un professionnel de la santé : médecin, infirmier ...

[Voir la pétition sur notre site](#)



Cette pétition, pour être prise en compte par les juges, doit être signée manuscritement et renvoyée par la poste à l'adresse indiquée.

**Le nombre de réponses sera déterminant !
Seulement 87 à ce jour !**

CONTRIBUER À L'INFORMATION DES SÉNATEURS MAINTENANT !

La Commission des affaires sociales du Sénat a commencé ses auditions

[Voir le site de la commission des affaires sociales](#)

Notre association sera reçue le 4 septembre.

Les deux lois (soins palliatifs et aide à mourir) seront discutées à partir du 7 octobre par le Sénat.



Un certain nombre de sénateurs sont hostiles à la loi votée à l'Assemblée nationale sur l'ouverture à l'aide à mourir. Mais savent-ils, entendent-ils bien ce qu'attendent les citoyens ? ce que demandent les malades ? ce qu'est la souffrance ?

Écrivez-leur !

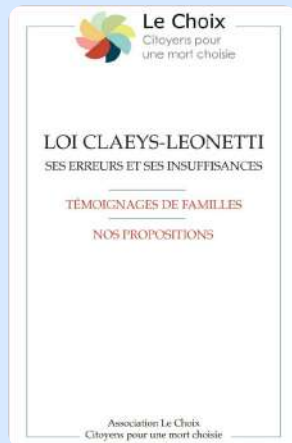
Témoignez de ce que vous avez vécu ! Essayez de les rencontrer !



Des trames de lettre vous sont proposées sur notre site

[Voir les modèles de lettres](#)

Parlez des deux livres du Choix que nous leur avons envoyés et qu'ils n'ont peut-être pas lus !



AGISSONS MAIS ÉVITONS LES ACTIONS CONTRE PRODUCTIVES !



Pendant le procès de **Bernard Senet** et des autres inculpés, membres de l'association *Ultime Liberté* ; leurs avocats ont averti que des manifestations devant le palais de justice, avec pancarte et sono risquent d'entraîner la tenue du procès à huis-clos pour tout son déroulement. Sans aucun soutien pour les personnes concernées qui se retrouveront seules devant leurs juges pendant trois longues semaines (**le procès est prévu du 15 septembre au 9 octobre**).

Être exclus serait négatif et ce n'est pas ce que nous souhaitons, n'est-ce pas ?

Nous restons à votre écoute pendant les mois de juillet et août :

Vous pouvez nous contacter par mail

contact@choisirmafindevie.org

Ou par téléphone

06 38 95 89 30 et 07 55 61 04 04

Attention : la MVAC où arrive notre courrier postal sera fermée du 2 au 23 août inclus



**MERCI DE VOTRE CONFIANCE ET DE VOTRE
ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS
Ne l'oubliez pas : ce combat est le vôtre !**

Nathalie Andrews & Annie Wallet
Co-présidentes

Maison de la Vie Associative et Citoyenne
« Le Choix – Citoyens pour une mort choisie »
Boîte n° 46, 22 rue Deparcieux - 75014 Paris
[>> Contact courriel](#)

[Se désinscrire](#)

© 2025 [Le Choix - Citoyens pour une mort choisie](#)